

**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE**

Direction de l'enseignement scolaire

Service des établissements

Sous-direction des établissements
et de la vie scolaire

Bureau du réseau scolaire

107, rue de Grenelle
75007 PARIS

MINISTERE DE LA JUSTICE

Direction de la Protection Judiciaire de la
jeunesse

Bureau des méthodes de l'action éducative

251, rue Saint Honoré
75001 PARIS

**Compte rendu de la journée de travail du 6 décembre 1999
relative aux schémas départementaux de développement
des dispositifs relais (classes et internats)**

Cette journée a regroupé les correspondants académiques des classes relais, les directeurs régionaux de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ainsi que les inspecteurs d'académie ou leurs représentants et les directeurs départementaux de la PJJ des 26 départements prioritaires.

Cette réunion a été ouverte par la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire, en présence de M. Bernard Toulemonde, directeur de l'enseignement scolaire et de Mme Sylvie Perdriolle, directrice de la PJJ.

Monsieur Warzée, chargé de la sous-direction des établissements et de la vie scolaire, et Mme Lalire, adjointe à la sous directrice de la PJJ ont rappelé les principes fondateurs et de fonctionnement des classes relais. A cette occasion, le rôle primordial du groupe départemental de pilotage, et le cas échéant des commissions issues de ce groupe fonctionnant sous sa responsabilité, a été réaffirmé.

En effet il appartient au groupe départemental de pilotage :

- d'élaborer et de développer les schémas départementaux de mise en œuvre des dispositifs relais,
- de suivre le fonctionnement de ces dispositifs,
- d'examiner les admissions dans ces dispositifs,
- de procéder à l'étude concertée de situations d'élèves qui expriment des difficultés graves compromettant leur scolarité et, pour lesquels, seule une réflexion partenariale peut permettre d'élaborer des réponses cohérentes au plus près des besoins.

Les premiers résultats des enquêtes menées par la direction de la programmation et du développement (ministère de l'éducation nationale de la recherche et de la technologie) sur le

fonctionnement des classes relais ainsi que celle de l'institut national de recherche pédagogique (centre Alain Savary) sur les élèves accueillis dans ces dispositifs ont été communiqués. Les résultats complets de ces enquêtes vous parviendront prochainement.

Une centaine de classes relais existaient en 1998/1999. Un point rapide des comptes-rendus de la mise en oeuvre des schémas départementaux fait ressortir qu'une centaine de classes relais seraient créées d'ici la fin de l'année 2000 (au moins 50 autres s'y ajouteraient courant 2000/2001). En revanche, la mise en place des internats relais s'avère plus difficile. C'est pourquoi, il a paru nécessaire de mieux préciser le public et les objectifs de ces internats.

Les internats relais

Cette question a suscité durant la réunion beaucoup d'échanges et d'interrogations. Deux points ont été réaffirmés et semblent faire l'objet d'un consensus :

- les internats relais sont placés sous la responsabilité de l'éducation nationale et ne sont en aucun cas des lieux de placement pour l'autorité administrative ou judiciaire. Leur rôle préventif a été souligné,
- les jeunes accueillis dans les internats relais, bénéficiant ou non de mesures éducatives, seront majoritairement des élèves en difficultés sociales dont certains présenteront des troubles de comportement : refus d'autorité, incivilités manifestations violentes ou dépressives, caïdat, conduites addictives (tabac, alcool, haschich). L'encadrement de ces internats relais ne peut être uniquement assuré par des surveillants ou des aides éducateurs (emplois jeunes) et les compétences d'éducateurs professionnels y sont indispensables.

Il en résulte que les projets envisagés impliquent la mise en oeuvre d'un partenariat parfois complexe, et nécessitent l'élaboration d'un cahier des charges exigeant, tant sur le plan du projet éducatif que sur celui de la qualité de l'encadrement. Sont aussi, à envisager, au delà des projets de réussite scolaire, des étayages en terme d'action culturelle, de loisirs, de sports. Ces propositions peuvent être de nature à faciliter l'adhésion des jeunes à un projet d'internat.

En tout état de cause, les familles devront être associées étroitement à un projet d'internat scolaire pour leur enfant, que cette demande émane spontanément de la famille ou qu'il s'agisse d'une proposition de services sociaux ou éducatifs ou des personnels de l'éducation nationale.

L'admission en internat relais devra répondre aux mêmes exigences de partenariat et d'examen approfondi de la situation de l'élève que celles requises pour l'entrée en classe relais.

Plus largement la réflexion s'est amorcée, non seulement sur la création d'internats au sens propre, mais aussi sur des modalités souples et différenciées d'hébergement des jeunes en fonction des possibilités locales et des besoins. Il peut être envisagé de réserver, avec l'accompagnement éducatif nécessaire, quelques places dans des internats préexistants, d'utiliser des structures d'accueil légères à caractère familial (appartements, foyers de jeunes...) ou de créer des réseaux de familles d'accueil.

La formation

Les remontées des différentes académies et des rencontres avec les acteurs des classes relais font apparaître des demandes de formation assez convergentes. Elles ont été regroupées en 4 rubriques qui se recoupent sur plusieurs points.

I Echanges de pratiques et de points de vue

- La circulaire du 12 juin 98 a fixé le cadre de mise en œuvre des classes relais en veillant à laisser une large place aux initiatives éducatives et pédagogiques pour rechercher les modalités de prise en charge des élèves les plus adaptées. Il en résulte pour les équipes d'enseignants et d'éducateurs un fort besoin d'échanger sur leurs pratiques respectives.

Il est souhaité que soient régulièrement mises en place, au niveau de l'académie des rencontres qui ne soient pas seulement à " vocation expressive " mais qui permettent aussi l'élaboration d'une pensée commune entre les acteurs de terrain et les personnes responsables du " dossier classe relais " dans les administrations et collectivités territoriales. Le terme de " solidarité administrative " a été évoqué dans ce cadre.

- Il apparaît nécessaire de permettre aux équipes des classes relais de réfléchir à leurs pratiques et d'en faire une analyse structurée avec l'aide d'intervenants extérieurs.

- Notamment pour les nouvelles équipes, il importe de mettre en place des réunions d'information permettant une bonne compréhension du fonctionnement des institutions : la protection de l'enfance, la justice des mineurs, le rôle de l'aide sociale à l'enfance, de la PJJ, les cursus au collège, les zones d'éducation prioritaire (ZEP), l'adaptation et l'intégration scolaire (AIS), la mission générale d'insertion (MGI)...

II La pédagogie

- Quels contenus d'enseignement dans les classes relais ? Faut-il " coller " au plus près des programmes de chaque classe ou retravailler les apprentissages fondamentaux (lecture, expression orale, maths, espace, temps) dont la faible maîtrise par beaucoup d'élèves est une entrave majeure aux apprentissages. Deux enquêtes auprès de jeunes de 14 à 19 ans sous protection judiciaire et de jeunes en CIPPA attestent pour la moyenne d'entre eux d'un niveau de performances en français et en mathématiques équivalent au CE2/CM1.

- Les outils, les méthodes, les démarches.

Un grand nombre d'équipes demandent à connaître les outils méthodes et démarches qu'il serait possible d'utiliser avec des élèves en situation d'apprentissages tardifs. Comment les apprentissages fondamentaux qui n'ont pas été acquis en primaire pourraient-ils l'être pendant le passage en classe relais ?

Concernant les élèves les plus âgés quels contenus peut-on travailler en classe relais pour les préparer au mieux à une entrée en apprentissage ou dans les dispositifs de la MGI.

Concomitamment avec l'objectif de socialisation, les classes relais doivent s'attacher à l'acquisition de connaissances par les élèves. La simple répétition des enseignements antérieurs, selon les modalités traditionnelles propres à l'école ne saurait suffire.

Il convient de réfléchir à un décloisonnement des disciplines, à la mise en place de détours pédagogiques, aux apports des nouvelles technologies....

- La construction de parcours individualisés

Plusieurs équipes disent leurs difficultés à gérer l'hétérogénéité des niveaux et des comportements, à passer d'un enseignement en préceptorat (un enseignant avec 1 ou 2 élèves) à un travail avec un groupe d'élèves et à tirer le meilleur profit des situations d'alternance avec des entreprises ou un collège ou une autre institution éducative.

III Rapports avec les jeunes

- Compréhension des comportements des jeunes

De nombreuses demandes sont exprimées concernant les problématiques de l'adolescent en général et des adolescents déviants en particulier, les troubles de la socialisation, le rapport à la loi les "empêchements" aux apprentissages, les conduites addictives, les pratiques éducatives des familles....

- Se posent aussi, assez souvent, des questions autour de la cohérence des attitudes éducatives des différents intervenants des classes relais et des rôles respectifs des enseignants et des éducateurs.

- La conduite d'entretiens individuels et d'échanges en groupe (conseils de régulation, projets collectifs, groupes de parole...).

IV Les familles

Le travail avec les familles est une force et une constante des classes relais. Des demandes sont apparues concernant les modalités d'intervention auprès des familles (convocation, invitation à participer à un temps fort, groupe de parole, visite à domicile, livrets de correspondance...) et les formes d'intervention permettant une requalification durable des familles.

o

o o

D'ores et déjà une réflexion est amorcée sur la mise en place de groupes de travail nationaux sur 4 thèmes :

- réactivation des connaissances en mathématiques
- maîtrise de la lecture et travail sur le rapport à l'écrit
- culture scientifique et technique
- les relations enseignants-éducateurs-élèves

Seront invités à participer à ces groupes nationaux des personnes compétentes et intéressées, que les correspondants académiques et les directeurs régionaux de la PJJ voudront bien nous signaler dès que possible. Ces personnes sont à rechercher au sein des IUFM , CAFOC centres régionaux de formation de la PJJ, universités, instituts régionaux de travail social, centre national de formation de la fonction publique territoriale, associations, CMPP inter secteurs de pédopsychiatrie...

Ces actions de formation ne peuvent toutefois remplacer un accompagnement régulier des équipes de chaque classe relais par un intervenant extérieur. Dans ce sens, une réflexion est en

cours avec les CMPP et les inter secteurs de pédopsychiatrie sur l'appui qu'ils pourraient apporter aux équipes des classes relais qui ne bénéficient pas encore de modalités de soutien.